

BULLETINS D'INFORMATIONS PÉNITENTIAIRES DE LA DAP



crédit photo: Leonora Baumann MINUJUSTH UN

SOMMAIRE

L'ÉDITO	P1
PAS-À-PAS	P2-3
<p>> Synthèse des principales dispositions sur la réinsertion sociale contenues dans l'avant-projet de loi sur les établissements pénitentiaires et le statut juridique des détenus.</p> <p>> Un poulailler pour aider les détenus à se réinsérer</p>	
CIRCULATION D'IDÉES	P4
<p>Etude sur les conditions de séjour et les trajectoires des mineurs incarcérés au CERMICOL</p>	
INTERVIEW	P5
ACTUALITÉS	P6
<p>Il était une fable au CERMICOL et à la prison pour femmes de Cabaret</p>	
PARTENAIRE À L'HONNEUR	P8

ÉDITO

« LA RÉINSERTION SOCIALE, UNE PRIORITÉ POUR L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE »

La réinsertion sociale est une priorité pour la politique pénitentiaire haïtienne. La DAP considère, en effet, qu'il est vain d'enfermer des délinquants si ce n'est pas pour les changer et, à cet égard, le défi est de rendre les prisons vivables, humaines et utiles.

Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour faire de la prison un lieu visant à préparer le délinquant à son retour en société. Une enquête commissionnée par la DAP confirme les inquiétudes quant aux conséquences délétères de la surpopulation carcérale sur les détenus. Au lieu de les réhabiliter, la détention est de nature à entraîner une désinsertion et à accroître les difficultés d'une population déjà très vulnérable sur le plan économique et social. En particulier, la détention a fréquemment pour conséquence une rupture familiale et l'appauvrissement de la famille ainsi qu'un accroissement des difficultés à trouver un emploi à la libération.*

Ces difficultés ne doivent toutefois pas occulter les nombreux efforts déployés par la DAP pour remplir son mandat de réinsertion sociale. Une directive sur ce sujet est d'ailleurs en cours d'élaboration. Avec l'aide de ses partenaires, elle offre aux détenus des activités d'alphabétisation, d'éducation et de formation professionnelle ainsi qu'un ensemble d'occupations créatives et culturelles dans le but de donner un sens à la période de détention et d'améliorer les perspectives d'une réinsertion réussie dans la société libre.

À titre d'exemples, tous les mineurs du CERMICOL en âge d'aller à l'école primaire et secondaire y sont inscrits, alors que la fréquentation scolaire atteint un taux net de 77% pour le niveau primaire dans la population générale et de 25% pour le niveau secondaire. À la prison de Fort-Liberté, les détenus qui ont reçu une formation en techniques agricoles sèment et récoltent des légumes dans un potager géré par la direction de l'établissement. Les détenues de Cabaret, quant à elles, cousent et brodent des chapeaux, ou fabriquent des sandales et des bijoux. D'autres projets de réinsertion socio-professionnelle sont également en cours dans les prisons de la Croix-des-Bouquets, de Hinche et de Carrefour.

Ce troisième numéro des Bulletins d'information pénitentiaire veut donner de la visibilité à ces initiatives et susciter des échanges d'idées.

Bonne lecture !

*Edouard, R. et Dandoy, A. (2016) Enquête auprès de la population carcérale de la Prison civile de Port-au-Prince (Haïti), Rapport de recherche, Port-au-Prince, Direction de l'Administration pénitentiaire, 27 p

PAS-À-PAS



Cérémonie de clôture d'un projet d'élevage de poulets et de formation en techniques agricoles à la prison de Hinche _ (Crédit : Léonora Bauman/UN MINUJUSTH)

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES DISPOSITIONS SUR LA RÉINSERTION SOCIALE CONTENUES DANS L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES ET LE STATUT JURIDIQUE DES DÉTENU.E.S

RAPPEL SUR L'AVANT-PROJET DE LOI PÉNITENTIAIRE

Depuis 2016, des efforts ont été consentis pour développer un droit pénitentiaire légiféré et moderniser l'administration pénitentiaire. À l'initiative de l'Office de la Protection du Citoyen et grâce à de nombreux travaux d'expertise, un avant-projet de loi pénitentiaire a été rédigé. Conformément aux recommandations internationales, le texte octroie un statut juridique à la personne détenue. Celle-ci conserve donc l'intégralité de ses droits, sous réserve des restrictions que nécessitent les impératifs de sécurité des personnes et des établissements pénitentiaires. Le texte renforce également l'action du personnel pénitentiaire, en lui donnant un cadre législatif.

- L'exécution des peines privatives de liberté et la prise en charge des détenue.e.s nécessitent la prise en compte des impératifs de sécurité, de sûreté et de discipline et doivent, en même temps, offrir des occupations constructives et une prise en charge permettant la préparation à leur réinsertion dans la société.
- Des organismes sociaux sont impliqués dans la tâche de réinsertion sociale des condamnés, y compris en leur apportant une assistance post-pénitentiaire, conçue de manière à diminuer les préjugés à leur égard et contribuer à leur réinsertion sociale dans la société.
- Les membres du personnel pénitentiaire participent à la réinsertion sociale des détenue.e.s dans la société.
- Les détenue.e.s bénéficient d'un accès aussi large que possible à l'ensemble des activités d'enseignement, d'alphabétisation, de formation professionnelle ainsi qu'aux activités créatives et culturelles dans l'optique de contribuer à leur épanouissement personnel, de donner un sens à leur période de détention et d'améliorer les perspectives d'une

réinsertion réussie dans la société libre.

- Les activités d'enseignement dispensées aux détenue.e.s sont mises en œuvre par des établissements d'enseignement externes dans le cadre du système de formation publique, afin qu'ils-elles puissent poursuivre leurs activités de formation sans difficulté après leur libération.
- L'instruction des détenue.e.s analphabètes et des jeunes détenue.e.s est obligatoire et reçoit une attention particulière de la part de l'administration pénitentiaire.
- Chaque établissement pénitentiaire possède une bibliothèque ouverte à toutes les catégories de détenue.e.s et dotée de suffisamment d'ouvrages instructifs et récréatifs. Les détenue.e.s sont encouragés à l'utiliser pleinement.
- Le détenu reçoit, par l'intermédiaire de l'établissement pénitentiaire et à son propre compte, des livres, revues, journaux et autres publications.
- Chaque établissement dispose d'une ou plusieurs salles collectives équipées auxquelles les détenue.e.s peuvent avoir accès selon un programme d'activités établi.
- L'administration pénitentiaire veille à offrir un travail productif aux détenue.e.s qui le souhaitent.
- L'organisation et les méthodes de travail en milieu pénitentiaire se rapprochent autant que possible de celles qui caractérisent un travail similaire en dehors de l'établissement pénitentiaire, afin de préparer les détenue.e.s aux conditions de la vie professionnelle normale.
- Les détenue.e.s sont placés dans des établissements pénitentiaires situés près de leur domicile ou de leur lieu de réinsertion sociale.



Cérémonie de clôture d'un projet d'élevage de poulets et de formation en techniques agricoles à la prison de Hinche _ (Crédit : Léonora Bauman/UN MINUJUSTH)

UN POULAILLER POUR AIDER LES DÉTENUS À SE RÉINSÉRER

Depuis janvier 2019, les détenus de la prison civile de Hinche, dans le centre d'Haïti, prennent part à un projet peu commun : la mise en place d'un élevage de poulets.

Le poulailler, qui a été placé dans les anciens locaux de la prison, est une façon pour la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) d'améliorer les conditions de détention, à travers une meilleure alimentation. Il aide également à contribuer à la réinsertion sociale de 116 prisonniers qui ont suivi des formations en techniques avicoles.

« Occuper les détenus et réduire les risques de récidive, c'est l'objectif de ce projet de 6 mois mené en partenariat avec la Société des services et de transformation agricole (SOSETA) et financé par le programme de Réduction de la violence communautaire (RVC) de la Mission des Nations unies pour l'appui à la Justice en Haïti (MINUJUSTH) », a affirmé un porte-parole de la Mission dans un communiqué.

Ce projet de réhabilitation carcérale, qui vient appuyer la politique de la DAP pour la gestion des prisons, a permis d'améliorer le plus rapidement possible le bien-être des détenus tout en leur fournissant une occupation positive.

Grâce à la SOSETA, une partie de la production est également commercialisée sur le marché local. Cette démarche a facilité le retour chez eux des détenus en leur permettant de subvenir rapidement aux besoins de leurs familles au moment de leur libération.

A ce jour, plus de 2.900 poulets ont déjà été vendus au sein des communautés environnantes. Parallèlement à la mise en place de l'élevage, la prison de Hinche a organisé une formation théorique et pratique en techniques avicoles.

Le projet a ainsi incorporé une dimension de réinsertion sociale qui parachève le projet de réhabilitation de la prison, en suscitant des vocations chez certains détenus.

Pendant 28 jours, 116 détenus (dont 15 femmes et 2 mineurs) ont ainsi suivi un apprentissage afin d'obtenir un diplôme avant d'être accompagnés par une organisation ou une entreprise. Concrètement, 11 anciens détenus ont déjà pu être réinsérés dans leur communauté.

« Nous espérons que ce partenariat si fructueux puisse continuer tant que possible afin de pouvoir appliquer cette idée, cette vision, cette image sur l'ensemble du système pénitentiaire haïtien », a déclaré le Sous-directeur des régions Centre et Artibonite (SDCA) de la DAP, le Commissaire Marlon W. Romage.

À noter que 15 agents pénitentiaires (dont 1 femme) ont également suivi la formation afin de pérenniser cette activité de réinsertion sociale dans la prison civile de Hinche ou dans d'autres établissements pénitentiaires.

(Source : UN MINUJUSTH)

CIRCULATION D'IDÉES

À QUOI SERT LE CERMICOL ? _ CHIFFRES CLÉS

1961



Adoption de la loi qui consacre la priorité de l'éducatif sur le répressif en matière de justice juvénile

2005



Inauguration du Cermicol : Centre de Rééducation des Mineurs en Conflit avec la Loi

15%



La part des enfants incarcérés qui ont grandi avec leurs deux parents

314



Le nombre de mineurs incarcérés dans le pays, dont 1/3 sont au Cermicol.

9/10



Déclarent être dans l'attente d'une décision de justice

60%



La part des mineurs du Cermicol qui déclarent avoir déjà passé plus d'un an en prison.

ETUDE SUR LES CONDITIONS DE SÉJOUR ET LES TRAJECTOIRES DES MINEURS INCARCÉRÉS AU CERMICOL

LE PROJET

Le Cermicol (Centre de Rééducation des Mineurs en Conflit avec la Loi) affiche de grandes ambitions en matière de réinsertion des mineurs délinquants.

Dans les faits cependant, le Cermicol reste avant tout, un établissement pénitentiaire, auquel des missions éducatives et sociales ont été confiées.

L'étude vise à analyser les tensions voire les paradoxes qui opposent l'action répressive et les objectifs éducatifs. En explorant le profil des mineurs détenus, leur parcours judiciaire, elle met à jour une forme de pénalisation du social : les jeunes incarcérés ne sont pas tous jugés ni coupables ; en revanche, leur parcours de vie en fait à coup sûr des victimes de la misère, de la rue, de la criminalité, de la dislocation des familles.

En interrogeant les pratiques, les motivations des différents acteurs et les effets concrets de la détention de mineurs, l'étude vise, dans un esprit constructif, à faire évoluer les mentalités et à offrir des pistes concrètes d'amélioration.

MÉTHODE ET DÉROULEMENT

L'enquête, commandée par Terre des Hommes Italie pour mieux cibler ses interventions auprès du Cermicol, mixe les approches quantitatives et qualitatives.

Un formulaire de 120 questions, portant sur leur situation personnelle, familiale, judiciaire et sociale, a été soumis, en face à face, à l'aide de tablettes, à 128 mineurs incarcérés. Un travail inédit qui a été enrichi par un volet qualitatif. Celui-ci s'est appuyé sur un temps d'observation ethnographique au sein même du Cermicol.

Ensuite, plusieurs rencontres avec des jeunes incarcérés ou libérés ont permis de mieux comprendre leur expérience vécue et de donner du sens aux données recueillies.

LES AUTEURS :

Docteur en criminologie (University of Kent – Royaume-Uni), Arnaud Dandoy enseigne à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université d'Etat d'Haïti à Port-au-Prince. Edouard Roberson, titulaire d'un doctorat de sociologie de l'Université Laval (Québec), y est également professeur associé.

INTERVIEW AVEC ARNAUD DANDOY

Professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université d'Etat d'Haïti

« UNE ENFANCE PLUS SÛREMENT MENACÉE QUE MENAÇANTE »

QUELLES SONT LES PROBLÉMATIQUES QUI VOUS ONT POUSSÉ À VOUS INTÉRESSER TOUT PARTICULIÈREMENT AU CERMICOL ?

Le Cermicol est un établissement pénitentiaire à vocation éducative. Son objectif est double : punir, dissuader, neutraliser la délinquance, mais également réhabiliter, réinsérer et éduquer les délinquants mineurs. Dans les faits, pourtant, le volet sécuritaire prend nettement le pas sur l'éducatif. Or, peut-on prétendre éduquer sous la contrainte? réinsérer, c'est-à-dire préparer l'avenir dans un milieu carcéral ?

Il est incontestable que, pour certains jeunes, le Cermicol introduit une rupture bénéfique dans leur parcours. De fait, les services de base – éducation, santé, formation – qu'ils y reçoivent constitueront sans doute le plus grand investissement de la collectivité dans leur vie !

L'étude montre néanmoins que les résultats du Cermicol en matière de réinsertion sociale ne sont pas suffisants. Et les « bienfaits » constatés çà et là ne permettent pas de nuancer cette évidence : le Cermicol est une prison pour mineurs, et se trouve, par conséquent, en porte-à-faux avec la législation de 1961.

QUE RÉVÈLE L'ÉTUDE SUR LE PROFIL DES MINEURS INCARCÉRÉS ?

L'analyse de leur parcours dresse le portrait de jeunes en situation de précarité, issus des quartiers pauvres et de familles disloquées, abandonnés à la rue et aux bandes. Seuls 15% d'entre eux ont été élevés par leurs deux parents, tandis que la grande majorité a grandi, au mieux, dans un environnement monoparental.

Près de la moitié avaient déjà quitté le domicile familial lorsqu'ils ont été arrêtés. Le Cermicol est aux prises avec une enfance plus sûrement menacée que menaçante. Neuf mineurs incarcérés sur dix déclarent être dans l'attente d'une décision de justice et deux tiers d'entre eux n'ont pas vu d'avocat.

Peu importe qu'ils soient mineurs, peu importe la présomption d'innocence ! Victimes d'un contexte propice à la délinquance, ils sont, pour cette raison, présumés coupables et traités comme tels, depuis leur arrestation jusqu'à leur incarcération, avant même leur jugement.

C'est une forme de pénalisation du social. Les autres profils de jeunes échappent au Cermicol. D'ailleurs, le taux d'incarcération des mineurs est faible. Puisqu'elle ne punit pas les coupables, qu'elle ne protège pas la société, on pourrait penser que la prison pour mineurs offre des boucs-émissaires à la société, sélectionnés sur des critères sociaux.

QUELS AXES DE PROGRÈS PEUT-ON VOIR ÉMERGER À PARTIR D'UNE REMISE EN QUESTION AUSSI VIVE ?

Le Cermicol ne peut pas être à la fois un centre d'accueil pour jeunes disqualifiés innocents, un centre éducatif fermé pour mineurs inadaptés et un établissement pénitentiaire pour mineurs délinquants.

Sans doute faudrait-il recentrer sa mission sur un public plus précis, à savoir les plus de 16 ans, et se donner les moyens de mieux respecter leurs droits, condition sine qua non de leur réinsertion. Par ailleurs, il faut développer la logique de prévention et de protection des mineurs, notamment des centres d'accueil coupés du système pénitentiaire, et promouvoir les peines alternatives à l'incarcération, en différenciant mieux les cas.

Dans le paysage haïtien, le Cermicol limite les dégâts pour les mineurs incarcérés. Mais il ne permet ni de légitimer le durcissement du traitement pénal des mineurs en conflit avec la loi, ni de disqualifier le cadre légal de 1961, qui consacre la primauté de l'éducatif sur le répressif, et qui demeure, à ce jour, une intention louable sans applications concrètes.

ACTUALITÉS



#Il Etait Une FABLE à la prison de femmes de Cabaret _ [Crédit photo : UN MINUJUSTH]

#IL ETAIT UNE FABLE AU CERMICOL ET À LA PRISON POUR FEMMES DE CABARET

Port-au-Prince/Mai 2019

Dans le cadre du projet #IlEtaitUneFable, les enfants du CERMICOL, à Port-au-Prince, et de la prison de femmes de Cabaret, ont participé à un atelier sur la prise d'engagements encadré par les écrivains Frankétienne et Savannah Savary ainsi que par Sophie Boutaud de la Combe, Chef de la Communication Stratégique et de l'Information Publique – Porte-parole de la MINUJUSTH à l'origine de ce projet.

L'éducation propice à la formation de citoyens responsables demande une approche innovante dans un pays tel qu'Haïti. Le quotidien difficile des familles et l'évolution personnelle soumise aux maux du sous-développement créent un creuset d'inertie et d'apathie pour les jeunes n'ayant pas connu un visage plus clément de la vie. Dans cette spirale d'annihilation, la relève, à savoir les jeunes, ne semble pas vraiment s'intéresser à ses droits civils et politiques, ni aux responsabilités des acteurs étatiques envers elle.

#IlEtaitUneFABLE, le projet éducatif et créatif mis en œuvre par le bureau de la communication et de l'information publique de la MINUJUSTH, permet de remplacer la formulation du jugement silencieux de la relève face à l'irresponsabilité coriace des aînés par une dynamique d'engagement des enfants à poser des actions concrètes et personnelles, pour le renforcement de l'état de droit, des droits de l'homme et de la sécurité publique.

Cette phase II du projet de concours de fables lancé en 2018 continue son cheminement lumineux en invitant ces enfants à identifier également les engagements qu'ils souhaitent que les autorités et institutions nationales prennent envers eux. À quel pays, sinon, ces jeunes des écoles partenaires de l'UNESCO peuvent-ils prétendre, si ceux portant la charge de leur bien-être ne répondent pas aux obligations qui leur échoient ?

« C'est la grande leçon de vie que ces enfants partagent avec ceux qui aujourd'hui gèrent la société et le pays : les intérêts ont remplacé les valeurs. Que ce soit dans le domaine de la sécurité publique, de l'état de droit ou des droits de l'homme, ces enfants expriment combien les intérêts individuels sont au cœur des problèmes », a ajouté la Porte-parole en invitant les médias à largement diffuser les fables et à organiser des discussions et des débats pour leurs auditeurs, téléspectateurs et lecteurs « afin d'engager la réflexion et l'action pour des changements positifs ».



(Crédit: Léonora Baumann/UN MINUJUSTH)

PARTENAIRES À L'HONNEUR

TROIS QUESTIONS À PIERRE ROTURIER, DÉLÉGUÉ PAYS, TERRE DES HOMMES-ITALIE

LA FONDATION TERRE DES HOMMES-ITALIE EST PARTENAIRE DE LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE HAÏTIENNE DEPUIS 2013. POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER PLUS EN DÉTAILS CE PARTENARIAT ET LES RAISONS DE VOTRE ENGAGEMENT EN HAÏTI ?

La protection de l'enfance est au cœur du mandat et des interventions de Terre des Hommes-Italie sur l'ensemble de nos terrains d'action. Les mineurs en conflit avec la loi et plus particulièrement ceux en situation de détention sont parmi les plus vulnérables.

En Haïti, si le droit prévoit une protection spéciale et présente une vision restauratrice de la justice, c'est au niveau de l'application des normes qu'apparaissent des insuffisances, la détention restant la mesure la plus utilisée. Si la Direction de l'Administration Pénitentiaire a toujours fait des efforts considérables, la situation n'est toujours pas conforme au cadre normatif haïtien, principalement faute de moyens.

Nous nous sommes proposé, forts de notre expertise sur la question des mineurs en conflit avec la loi, d'appuyer la DAP dans sa mission de réhabilitation en améliorant les services d'assistance psychosociale et en préparant la réinsertion sociale des mineurs. Il s'agit pour TDH-I d'offrir un renforcement de la capacité de la DAP à mettre en place ce que la loi préconise pour faire de la détention des mineurs un instrument de réhabilitation. Partageant le même objectif d'améliorer les conditions générales de détention et de lutter contre la récidive des mineurs, il fut alors logique et cohérent de démarrer un partenariat.

Malgré les efforts et les résultats positifs des actions menées conjointement, les défis n'ont cessé de croître (augmentation de la criminalité, problème de la détention préventive prolongée, surpopulation carcérale, faible opportunité d'apprentissage en détention, etc.) et face à la nécessité d'apporter des réponses adaptées aux

besoins des détenus, notre partenariat a continué. Aujourd'hui, en plus de l'accompagnement des mineurs en conflit avec la loi, nous appuyons aussi la DAP dans la prise en charge des femmes en détention.

EN QUOI CONSISTE VOTRE SOUTIEN EXACTEMENT ET COMMENT PENSEZ-VOUS QU'IL POURRA INFLUER SUR LA RÉINSERTION SOCIALE DES MINEURS EN CONFLIT AVEC LA LOI EN HAÏTI ?

De façon globale, notre soutien repose sur 4 axes majeurs : L'amélioration du parcours de rééducation, le renforcement de l'assistance psychosociale, le rétablissement des liens familiaux ainsi qu'un accompagnement permettant le renforcement des capacités logistiques (mise à disposition d'équipements et de matériels, aménagement d'espaces adaptés, etc.) et techniques (renforcement du personnel en matière d'accompagnement psychosocial, développement de techniques d'animation avec les jeunes, etc.) de la DAP.

L'objectif est de pouvoir permettre à la DAP de garantir un accompagnement psychoaffectif et émotionnel aux MCL. Nous appuyons aussi la DAP afin qu'elle puisse faciliter l'accès à l'apprentissage notamment à travers la mise en place de programmes de formations professionnelles.

Il s'agit alors de combiner tous ces appuis afin que les MCL mettent à profit cette période, que l'on doit quand même appeler détention, pour développer des compétences personnelles, mais aussi techniques, leur permettant de se définir des perspectives, des projets et ainsi d'éviter la récidive.

Toutes ces actions contribuent évidemment à une réinsertion post-carcérale réussie. Mais ce travail peut être réduit à néant si l'accent n'est pas mis sur le rétablissement d'un lien entre le détenu et sa famille et, cela, dès la période de détention. Ici réside

un des principaux défis pour la DAP : coordonner le travail de recherche familiale avec les institutions de références (IBSER, associations...). TDH-I facilite autant que possible cette coordination et, en tant que partenaire opérationnel, initie des recherches familiales. Cette coordination est d'autant plus essentielle que le suivi post-carcéral est de la responsabilité de ces organisations.

Au niveau de TDH-I, nous intervenons également sur le volet relatif à l'accompagnement lors de libération afin de fournir un parcours intégré aux MCL, allant de la période de détention à la réinsertion sociale, même plusieurs mois après la libération.

QUELLE EST POUR VOUS L'IMPORTANCE DE LA RECHERCHE POUR AMÉLIORER L'IMPACT DE VOTRE INTERVENTION AUPRÈS DES MINEURS EN CONFLIT AVEC LA LOI ?

La recherche est nécessaire à des organisations comme Terre des Hommes-Italie.

La démarche scientifique, rationnelle et rigoureuse qui la caractérise permet de mettre en perspective les interventions conduites jusque-là et de mieux connaître notre milieu d'intervention et les personnes qui la composent dans son intégralité, avec le recul essentiel qui manque parfois aux intervenants sur le terrain.

Les réflexions et les critiques que la recherche permet de mettre en avant, offrent alors les ingrédients nécessaires pour développer des approches différentes et mettre en place de nouvelles méthodologies. La recherche scientifique indépendante, si elle est partagée et diffusée, est alors un excellent outil pour choisir et concrétiser les actions visant, dans notre cas, l'amélioration de la prise en charge et de l'accompagnement des MCL.

©2020 Direction de l'administration pénitentiaire d'Haïti

Le bulletin d'informations pénitentiaires vise à faire connaître, mettre en partage et valoriser tout ce qui fait l'actualité de l'administration pénitentiaire haïtienne. Publié périodiquement, il a pour objectif principal d'améliorer l'accès de la population à une information cohérente et crédible susceptible d'encourager la réflexion sur les pratiques et l'évolution du secteur pénitentiaire en Haïti. Le BIP est destiné à une audience variée de fonctionnaires, de décideurs, d'intervenants du milieu en Haïti, de journalistes, d'enseignants, chercheurs, étudiants et à tous ceux qui sont concernés par les questions pénitentiaires. Ils sont publiés en libre accès. Toute personne intéressée peut accéder au BIP à partir du site internet de la DAP : www.dap.ht

Remerciements :

La DAP tient à remercier la MINUJUSTH, et en particulier l'Unité correctionnelle, qui a accepté de financer la publication des quatre premiers numéros des BIP et qui a bien voulu nous fournir l'appui technique nécessaire pour assurer la pérennité de ce projet après leur départ.

Directeur de la publication :

Charles Nazaire Noël

Comité de Rédaction :

Paupertte Deslouches

Louis Guerro Plancher

Charles Oriol

Conseil éditorial :

Arnaud Dandoy

Maquette :

www.yocreation.com

Contact :

Direction de l'administration pénitentiaire

3, rue Richard Jules prolongé, Delmas

75 Port-au-Prince, Haïti

Email : infos@dap.ht

Site Internet : www.dap.ht

www.facebook.com/www.dap.ht